

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
124,06

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Demande de réitération de garantie d'emprunt formulée par la SCIC d'HLM Grand Delta Habitat pour une opération d'acquisition en VEFA de 71 logements locatifs collectifs sociaux dénommés "Résidence La Clef des Champs" et situés Avenue François Mitterrand à Gignac la Nerthe (13180).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n°166 de la Commission permanente du 13 décembre 2019, le Conseil départemental a accordé une garantie d'emprunt de 3 645 063,90 € à la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM Grand Delta Habitat. Elle représente 45% d'un montant total d'emprunts de 8 100 142,00 € destiné à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 71 logements locatifs collectifs sociaux (51 PLUS, 20 PLAI) dénommée « La clef des champs » et située avenue François Mitterrand à Gignac-la-Nerthe (13180).

Depuis, la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) s'est substituée à la Métropole d'Aix-Marseille en tant que co-garant à hauteur de 55%. La Caisse des dépôts et consignations, organisme prêteur, a émis un nouveau contrat de prêt, dont les caractéristiques (montant, durée, taux) sont inchangées.

Il conviendrait donc de rapporter la délibération précédente et de se prononcer sur l'octroi d'une garantie au titre du nouvel emprunt contracté par la SCIC Grand Delta Habitat dans des conditions identiques (45% du total de l'emprunt, la CGLLS étant saisie comme co-garant à hauteur de 55%).

Les caractéristiques du contrat de prêt sont présentées en annexe du présent rapport.

Cette demande concerne le secteur du logement locatif social (acquisition en VEFA).

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de la SCIC d'HLM Grand Delta Habitat s'élève au 01/01/2020 à 39 349 286,23 €. Cet encours représente 2,90 % de l'encours garanti des organismes HLM et 2,71 % de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL